

IMBAKIN HOLDING
SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCAP

Siège social : Avenue Louise 130A à 1050 Bruxelles

Registre des personnes morales numéro 0607.914.242 (Bruxelles)

Le Conseil d'Administration de **IMBAKIN HOLDING, SA** invite les actionnaires à se réunir en **assemblée générale annuelle, le mardi 12 mai 2026, à 10 heures** afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant.

L'assemblée se tiendra uniquement en présentiel chez TreeTop Asset Management, rue des Francs 79 à 1040 Etterbeek.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.
2. Rapport du commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ainsi que l'affectation du résultat.
4. Proposition de donner décharge, par vote séparé, aux administrateurs pour leur gestion
5. Proposition de donner décharge au commissaire pour sa mission de contrôle
6. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Christophe Evers pour une durée de 3 ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2029
7. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Thierry Beauvois pour une durée de 3 ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2029
8. Proposition de renouveler le mandat de commissaire de Deloitte Reviseurs d'Entreprises SCCRL, représenté par Mme. Corine Magnin pour une durée de 3 ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2029 et de fixer sa rémunération à € 4.300 (hors TVA, cotisation IRE et frais d'utilisation de la technologie de Deloitte)

IMBAKIN HOLDING

SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCAP

FORMALITES D'ADMISSION

Conformément aux dispositions statutaires de la Société, le droit pour un actionnaire de voter à l'Assemblée en personne ou par mandataire est subordonné au respect de l'ensemble des formalités décrites ci-après :

- (a) l'enregistrement de la propriété des actions au nom de l'actionnaire le 4 mai 2026, à 24 heures (la « Date d'enregistrement»), de la manière suivante :
 - pour ce qui concerne les actions nominatives, par l'inscription de ces actions au nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société ;
- ou
- pour ce qui concerne les actions dématérialisées, par l'inscription de ces actions au nom de l'actionnaire dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation ;
- (b) pour ce qui concerne les actions dématérialisées, l'envoi de l'original d'une attestation émise par un teneur de compte agréé ou par un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées détenues par l'actionnaire à la Date d'enregistrement et pour lequel il a déclaré avoir l'intention de participer à l'Assemblée conformément au point (c) ci-après. Cet envoi doit parvenir au siège social ou auprès d'une agence Belfius **au plus tard le 8 mai 2026** ;
- et
- (c) pour ce qui concerne les actions nominatives, l'envoi par l'actionnaire d'un courrier électronique à l'adresse info@imbakin.com indiquant son intention de participer à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions pour lequel il souhaite y participer. **Cet envoi doit parvenir à la Société au plus tard le 8 mai 2026.**

Seules les personnes qui sont actionnaires de la Société à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée.

DÉSIGNATION DE MANDATAIRES

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire. Un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Tout mandataire doit être désigné en utilisant le formulaire papier établi par la Société. L'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société au plus tard le 8 mai 2026. Ce formulaire peut également être communiqué à la Société dans le même délai par courrier électronique, pour autant que cette communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable. Le formulaire de désignation d'un mandataire peut être obtenu au siège social de la Société ou sur le site internet de la Société (www.imbakin.com).

Toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts et de tenue de registre.

IDENTIFICATION ET POUVOIRS DE REPRÉSENTATION

Pour avoir accès électronique à l'Assemblée, les personnes physiques qui entendent y participer en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou de représentant d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité, et les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité de représentant ou de mandataires spéciaux.

QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une séance de questions et de réponses est prévue pendant l'Assemblée. Les actionnaires ont la possibilité d'envoyer leurs questions par écrit à la Société à propos de sujets portés à l'ordre du jour. Les questions doivent être communiquées à la Société au plus tard le 8 mai 2026 par courrier électronique à l'adresse info@imbakin.com. Les questions valablement adressées à la Société seront présentées pendant la séance de questions et de réponses. Les questions d'un actionnaire seront uniquement prises en considération si celui-ci a respecté toutes les formalités d'admission pour assister à l'Assemblée.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée ou de nouvelles propositions de décision concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour. Une telle requête ne sera valable que si, à la date à laquelle elle parvient à la Société, elle est accompagnée d'un document établissant la détention de la participation dont question à l'alinéa qui précède. Pour ce qui concerne les actions nominatives, ce document doit être un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société. Pour ce qui concerne les actions dématérialisées, ce document doit être une attestation établie par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actons dématérialisées correspondantes.

Le texte des nouveaux sujets ou des nouvelles propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour doit parvenir à la Société sur support papier original signé au plus tard le 30 avril 2026. Ce texte peut également être communiqué à la Société dans le même

IMBAKIN HOLDING
SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCHAP

délai par courrier électronique, pour autant que cette communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable. La Société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 4 mai 2026 si une ou plusieurs requêtes visant à inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à l'ordre du jour lui sont valablement parvenues dans le délai précité. Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires de nouveaux formulaires de procuration et de vote par correspondance incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décision. L'Assemblée n'examinera les nouveaux sujets ou propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour à la demande d'un ou plusieurs actionnaires que si ceux-ci ont respecté toutes les formalités d'admission pour assister à l'Assemblée.

MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS

Le rapport annuel et les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires en même temps que la présente convocation sont disponibles sur le site internet de la Société (www.texaf.be), en ce compris le formulaire de vote par correspondance et le formulaire de désignation d'un mandataire.

COMMUNICATIONS À LA SOCIÉTÉ

Les questions écrites préalables concernant les sujets à l'ordre du jour, les requêtes visant à modifier l'ordre du jour de l'Assemblée, les formulaires de vote par correspondance, les formulaires de désignation de mandataires, toute attestation et tout autre document qui doit être communiqué à la Société en vertu de la présente convocation doivent exclusivement être adressés à IMBAKIN HOLDING, S.A., avenue Louise 130A, 1050 Bruxelles, Belgique (n° tel : +32(0)2 639.20.00/ email : info@imbakin.com) selon les modalités spécifiées dans la présente convocation.

Le Conseil d'Administration.

PROCURATION

La soussignée ⁽¹⁾

Rue / n° :

Code Postal/Ville : Pays :

propriétaire de actions de la société anonyme IMBAKIN HOLDING, dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles, avenue Louise 130A,

déclare par la présente, constituer pour mandataire spécial :

.....

à l'effet de la . représenter à l'**assemblée générale annuelle** de ladite société anonyme qui se tiendra le mardi 12 mai 2026 à 10 heures, qui se tiendra **chez TreeTop Asset Management, rue des Francs 79 à 1040 Etterbeek.**

Donné à Bruxelles , le 2026.

Signature ⁽²⁾

*n.b. : Document à nous faire parvenir **avant** le 8 mai 2026 à l'adresse info@imbakin.com*

(1) Nom, prénoms, adresse complète.

(2) Signature, précédée des mots "Bon pour pouvoir".

AVIS DE PRESENCE

Le/La soussignée ⁽¹⁾

Rue / n° :

Code Postal/Ville : Pays :

déclare être propriétaire de actions nominatives de la société anonyme
IMBAKIN HOLDING.

Il/elle assistera **(2)**, en personne/par mandataire, à l'**assemblée générale annuelle** convoquée le mardi
12 mai 2026 à 10 heures, qui se tiendra **chez TreeTop Asset Management, rue des Francs 79 à 1040
Etterbeek**, et participera aux délibérations et aux votes en exerçant les droits attachés à
.....actions.

Fait à....., le 2026.

Signature.

*n.b. Document à nous faire parvenir **avant** le 8 mai 2026 à l'adresse info@imbakin.com*

(1) Nom, prénoms, adresse complète.

**(2) Biffer la mention inutile. Si l'actionnaire désire se faire représenter, il convient de compléter,
signer et joindre également la procuration ci-annexée.**